

Le Grand Lyon et vous

www.grandlyon.com

Albigny-sur-Saône - Bron - Cailloux-sur-Fontaines - Caluire-et-Cuire - Champagne-au-Mont-d'Or - Charbonnières-les-Bains - Charly - Chassieu
Collonges-au-Mont-d'Or - Corbas - Couzon-au-Mont-d'Or - Craponne - Curis-au-Mont-d'Or - Dardilly - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin
Fleurieu-sur-Saône - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Genay - Givors - Grigny - Irigny - Jonage - La Mulatière
La Tour-de-Salvagny - Limonest - Lyon - Marcy-l'Étoile - Meyzieu - Mions - Montanay - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite
Poleymieux-au-Mont-d'Or - Rilleux-la-Pape - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Saint-Fons
Saint-Genis-Laval - Saint-Genis-les-Ollières - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Saint-Priest - Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Sainte-Foy-lès-Lyon
Sathonay Camp - Sathonay Village - Solaize - Tassin-la-Demi-Lune - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne

Le Grand Lyon et vous



Premier pays d'Europe pour le nombre de ses communes (36 000 !), la France crée les communautés urbaines avec la loi du 31 décembre 1966. L'objectif : remédier au décalage entre les structures administratives existantes à l'époque et la réalité géographique d'agglomérations se développant rapidement. Il existe aujourd'hui 14 communautés urbaines représentant 6,2 millions d'habitants répartis sur 355 communes. Plus d'un français sur 10 vit dans une communauté urbaine !

Genèse et évolution d'une Communauté

Établissement public à caractère administratif, la Communauté urbaine de Lyon voit le jour le 1^{er} janvier 1969. Conçue au départ comme une communauté de moyens, elle répond à la volonté de mutualiser des compétences au service des communes, de programmer, financer et réaliser sous une autorité unique les équipements nécessaires à tous mais trop coûteux pour chacun. Elle évolue ensuite vers une communauté de projets, permettant de penser le développement économique et urbain en terme d'agglomération. Aujourd'hui, elle se veut communauté de destin, en visant à figurer parmi les métropoles européennes les plus attractives et compétitives.

« **Communauté urbaine de Lyon** » est l'appellation officielle, administrative et « juridiquement correcte ». De 1971 à 1991, on utilisait également le sigle **COURLY** - reprenant les deux premières lettres de l'appellation - pour la désigner. Cette dénomination, dépourvue de valeur juridique, présentait l'inconvénient majeur de ne rien signifier pour les personnes étrangères à l'agglomération, ce qui

constituait un handicap majeur en termes d'image et de notoriété. Plus parlante et communicante, l'appellation **GRAND LYON** remplace ce sigle depuis 1991. Sans vouloir démontrer une quelconque suprématie lyonnaise, cette dénomination permet aux habitants, entreprises et organismes du territoire de marquer clairement leur appartenance à la seconde agglomération française.



**Grand Lyon,
Communauté urbaine
de Lyon, COURLY...
Des appellations,
une communauté**





Givors et Grigny intègrent le Grand Lyon

Le 1^{er} janvier 2007, deux nouvelles communes ont intégré le Grand Lyon. Cette adhésion constitue une première depuis la création de la Communauté urbaine. Elle permet aux habitants de Givors et de Grigny de bénéficier des moyens financiers et humains de la Communauté urbaine dans de nombreux domaines, et constitue un atout majeur pour l'essor et le rayonnement de l'agglomération.

Le territoire du Grand Lyon

Riche de **1,3 millions d'habitants**, le Grand Lyon s'étend sur 51 500 hectares et regroupe 57 communes, du petit village au grand centre urbain. Si son territoire représente 16% seulement de la superficie du département, il concentre 75% de la population et 80% de la richesse du Rhône (577 000 emplois, 50 000 entreprises, 7 200 entreprises nouvelles par an) !

Le Grand Lyon : mode d'emploi

Le **Grand Lyon** est administré par un **Conseil de Communauté** (équivalent du Conseil municipal au sein d'une commune) qui prend toutes les décisions importantes pour le fonctionnement et l'avenir de l'agglomération.

Il compte 155 membres - les conseillers communautaires - désignés pour six ans au sein des conseils municipaux des 57 communes. Les sièges au Conseil sont attribués aux communes au prorata de l'importance de leur population, chaque commune disposant au moins d'un représentant. Le Conseil se réunit environ 10 fois par an, lors de séances publiques où est examinée à chaque fois une centaine de dossiers.

Chaque décision - ou délibération - est prise par le Conseil à la majorité.

Le Président du Grand Lyon est élu par le Conseil communautaire. Il dirige l'exécutif communautaire (aussi appelé Bureau), qui comporte 37 vice-présidents responsables chacun d'un domaine de compétence (finances, propreté, urbanisme, etc.) et chargés de faire appliquer les décisions prises par le Conseil.

Le saviez-vous ?



La plus petite commune du Grand Lyon est Poleymieux-au-Mont-d'Or (849 habitants), la plus grande, Lyon (446 823 habitants).

4 468 hommes et femmes travaillent au sein des différents services du Grand Lyon.



Le budget mis en œuvre

1,595 milliards d'euros pour l'année 2009.

D'où vient l'argent du Grand Lyon ?

La Communauté urbaine dispose de 4 sources de revenus :

- la fiscalité (taxe professionnelle payée par les entreprises) : **32%**
- les ressources diverses (redevances, péages) : **20%**
- les dotations de l'État : **25%**
- l'emprunt : **moins de 20%**
- les subventions : **moins de 4%**

Des compétences diversifiées

La Communauté urbaine de Lyon exerce un grand nombre de compétences :

- **Les services au quotidien** : approvisionnement et distribution de l'eau potable, assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères, nettoyage, accessibilité et sécurité, déplacements et stationnement, abattoirs, marché d'intérêt national ;
- **L'urbanisme et l'habitat** : planification et élaboration des documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, schéma directeur), habitat, espaces publics, création ou rénovation de zones d'habitat et/ou d'activités ;
- **Le soutien au développement économique de l'agglomération** : accompagnement du tissu économique local dans ses évolutions et mutations, implantation d'entreprises nouvelles, soutien aux pôles de compétitivité.

DE NOUVELLES COMPETENCES SONT EXERCÉES :

- Depuis le 1^{er} janvier 2005** :
 - La coordination et le soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération (Biennales de la danse

et d'art contemporain, Journées européennes du patrimoine).

- Le soutien aux clubs sportifs professionnels (Olympique Lyonnais, LOU Rugby, ASVEL Basket).

Depuis le 1^{er} janvier 2006 :

La réalisation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Depuis le 7 mai 2009 :

- Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.
- Événements nouveaux d'agglomération de notoriété nationale ou internationale.
- Espaces cyclables et/ou piétonniers des places publiques et sur le domaine public fluvial ; ouvrages d'art cyclables et piétonniers.

Si le Grand Lyon exerce la plupart de ses compétences directement (en régie), il délègue l'exécution de certains services à des organismes extérieurs.

C'est le cas notamment pour la distribution de l'eau potable, du logement social, les transports en commun, le stationnement, le marché d'intérêt national.



Adresse :
20 rue du Lac - 69003 Lyon
Tél. 04 78 63 40 40
www.grandlyon.com

GRAND LYON
communauté urbaine